

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026


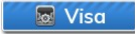



Publié le

ID : 038-213805161-20260505-26AR042-AI



Bordereau de signature

2026-arrêté délégation Isabelle MIROGLIO16074

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	04/05/2026	 Pour permettre à Isabelle MIROGLIO, de réaliser les auditions de mariage lorsqu'elles sont nécessaires.
LOIC DURET, <i>DIRECTEUR ADMINISTRATION GENERALE</i>	05/05/2026	
BERTRAND SPINDLER, <i>MAIRE</i>	05/05/2026	  Certificat au nom de <u>BERTRAND SPINDLER</u> (COMMUNE DE LA TRONCHE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 12 sept. 2023 à 14:18 au 12 sept. 2026 à 14:18.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // ACTES ADM MAIRE



Arrêté du maire

N° 26AR042

4 mai 2026

Délégations de fonction d'officier d'Etat civil attribuées à Madame Isabelle MIROGLIO, pour la réalisation des auditions de mariage

Accueil, population

Nombre de pages : 2

Télétransmis en Préfecture le :

Le Maire de la ville de La Tronche,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-30, R.2122-8 et R. 2122-10 ;

Vu le Code civil et notamment son article 63,

Vu le Décret n°2017-270 du 1^{er} Mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier d'état civil exercées par le Maire ;

Arrête

Article 1 : Délégation de fonction d'officier d'Etat civil est donnée à Madame Isabelle MIROGLIO, conseillère municipale, pour la réalisation des auditions communes ou les entretiens séparés, préalables au mariage.

Article 3 : Le présent arrêté est applicable dès qu'il aura été procédé à sa notification auprès de l'intéressé, à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Procureur de la République près le tribunal Judiciaire de Grenoble, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère,
- Monsieur le Procureur de la République près le tribunal Judiciaire de Grenoble,
- L'intéressée.

Article 6 : Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, sis 2 place de Verdun, 38000 Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet <https://www.telerecours.fr>

Signé par : BERTRAND SPINDLER

Date : 05/05/2026

Qualité : MAIRE



Ville de La Tronche

74, Grande Rue

38700 La Tronche

04 76 63 77 00

www.latronche.fr

Le maire,
Bertrand SPINDLER

Notifié à l'intéressée le :
Signature :